

COMMUNE DE LA VILLENEUVE AU CHÊNE
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU VENDREDI 27 MAI 2016

Présents : M. CERVANTES Jésus, Maire, M. BACHELERY Alain, M. BRACKE Thierry, Mme DJURICEK Maria, M. GARNIER Sylvain, M. MAIER Jean-Paul, Mme MAROT Aurélie, Mme OCKOCKI Sophie, M. THOMAS Ludovic, M. TISSOT Romain, Mme VILLAIN Brigitte.

A été nommée secrétaire : Mme Aurélie MAROT

- Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 29 avril 2016.
- Avis favorable à l'unanimité sur le projet de périmètre portant sur la fusion des communautés de communes des Rivières et de Soulaines
- Nouveau PEDT pour l'année scolaire 2016-2017 adopté à l'unanimité
 - Les N.A.P auront lieu les jeudis et vendredis de 15h30 à 17h00 et non plus les mardis et vendredis de 15h30 à 17h00.
 - Une participation financière sera sollicitée auprès des familles : 20 € pour le 1^{er} enfant, 10 € à partir du 2^e enfant
 - Recherche de bénévoles pour co-animer les NAP
- Adoption à l'unanimité d'une convention relative à l'hygiène et la sécurité alimentaire pour la restauration scolaire.
Coût annuel H.T des analyses : 199,90 €. Cette somme sera répartie entre les communes dont les enfants fréquentent la cantine.
- Adoption à l'unanimité de la convention relative à l'organisation de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2016-2017.
Le repas est fixé à 5 €uros TTC. Le coût du repas sera facturé 4.50 € aux familles, la commune prenant à sa charge les 0.50 € restants.
Les charges supplémentaires liées à l'utilisation des locaux pour l'organisation du service de restauration scolaire sont fixées à la somme forfaitaire de 31 000 €uros pour l'année scolaire complète. Cette somme sera répartie entre les communes dont les enfants fréquentent la cantine.
- L'offre de la société COVED est retenue pour l'entretien des installations d'assainissement communales (prestations fixées à la somme forfaitaire de 2 000 € H.T par an)
- Le Conseil municipal ne souhaite pas apporter son soutien à la candidature de la ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024
- Relance de La Ligue de l'Enseignement pour le paiement des NAP et de l'ACM : le conseil municipal se déclare opposé aux réclamations financières émises par la Ligue.
- Validation des plans de récolement de la Grande Rue et de la rue Joseph Altenbach établis par des géomètres auxquels sera jointe une notice explicative
- Décision de mise en place de barrières pour fermer la Grande Ruelle
- Organisation d'une réunion publique à destination des habitants du lotissement de la Renouillère pour les informer du projet de réhabilitation de la station d'épuration.



Retrouvez les comptes rendus

Sur www.lavilleneuveauchene.fr